



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°42
Réunion du 2 juin 2023

Animateur : M. SABANI (CD)

Présent(e)s : Mme LOMON – MM. FOFANA – VIAUD (CD) – BORDET (CD)

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

GUIDE DU CLUB

GUIDE DU CLUB

Q Recherche

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »
de l'Annexe Financière du District saison 2022/2023 validée par le Comité Directeur le 14/09/2022 :**

AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
Engagement Football Educatif :	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
Engagement Libre - Futsal :	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● Frais de publications	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
Clubs débiteurs	
● 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
Modification de match	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement par la Commission des Compétitions le VENDREDI de 14h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)	
● Retard de transmission de FMI	9,50 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions .	30,00 €
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 ^{er} rencontre	/
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre	100
Licences / Qualification	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match).	50,00 €
● Absence dirigeant responsable sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs mineurs.	10,00 €

Terrains	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
Suspension de terrain (gymnase) ferme	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
● Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
Présence club	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
Forfaits	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)	/
● 1 ^{er} Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	60,00 €
● 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	90,00 €
● Forfait nombre minimum non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) avant la rencontre , article 23,1 du R.S.G. 92	30,00 €
● Forfait nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● Forfait général	180,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
Forfait	
Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
DISCIPLINES	
Ouverture du dossier disciplinaire	
● Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
● Par avertissement	8,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
● Fumigènes	à partir de 500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (FEUILLE DE PLATEAU)	
• Demande de Modification (jour, horaire) <u>jusqu'au MARDI soir</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
• Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
• Demande de Modification (jour, horaire) <u>le JEUDI</u> après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
• Amende pour tout changement le VENDREDI de 14h00 à 17h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du week-end à venir)	150,00 €
• 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
• Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la <u>1^{ère}</u> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2 ^{ème} mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
• Joueur non licencié	100,00 €
• Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €
Absence de rapports	5,00 €
• Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
• Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
Absence de rapports	
• Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
• Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €
INDEMNITÉS	
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :	
• Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
• Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation	
• Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
• Pour les matchs de U16	26,50 €
• Pour les matchs de U14	21,50 €
2. Arbitres officiant en Futsal :	
• Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
• À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)	16,50 €
3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :	
• Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
• Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)	
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation	
• Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	14,50 €
• Pour les matchs de U16 - U14	14,50 €
4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :	
• Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :	
À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire	
• Contrôle des terrains	50,00 €
• Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
• Contrôle du gymnase	40,00 €
• Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
SEMAINE du 27/05/2023 au 02/06/2023					
Dossier N°637	29/05/2023	552274	LES PETITS PAINS	Nous informe qu'un mail a été envoyé le 28/04/2023 informant de la fermeture du gymnase le 29/05/2023. FUTSAL D1 du 29/05/2023 - n°24608677 LES PETITS PAINS 1 / BAGNEUX FUTSAL AS 2	Suite à la réception du courriel du club des PETITS PAINS le 28/04/2023 informant de la fermeture du gymnase le 29/05/2023. Suite une erreur administrative, les frais de déplacements arbitres et délégués sont à la charge du District et La 3CD reporte la rencontre ci-dessous à une date ultérieure. FUTSAL D1 du 29/05/2023 - n°24608677 LES PETITS PAINS 1 / BAGNEUX FUTSAL AS 2
Dossier N°637-2	30/05/2023		3CD	Réception rapports officiels, nous informant que la fermeture du gymnase et de la non-présence des deux équipes. FUTSAL D1 du 29/05/2023 - n°24608677 LES PETITS PAINS 1 / BAGNEUX FUTSAL AS 2	
Dossier N°639	31/05/2023	560134	SEVRES FUTSAL	Forfait avisé : FUTSAL U13 du 04/06/2023 – n°25402472 GENNEVILLIERS SOCCER 1 / SEVRES FUTSAL 1	GENNEVILLIERS SOCCER 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) SEVRES FUTSAL 1 1er Forfait avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe SEVRES FUTSAL 1 amende triplée 90€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°640	01/06/2023	551497	COURBEVOIE SPORTS	Forfait avisé : U18F à 8 du 03/06/2023 – n° 25652101 MALAKOFF USM 1 / COURBEVOIE SPORTS 1	MALAKOFF USM 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) COURBEVOIE SPORTS 1 1er Forfait avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe COURBEVOIE SPORTS 1 amende triplée 90€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°641	01/06/2023	551497	COURBEVOIE SPORTS	Forfait avisé : U15F à 8 poule Elite du 03/06/2023 – n°25652144 PLESSIS ROBINSON FC 1 / COURBEVOIE SPORTS 1	PLESSIS ROBINSON FC 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) COURBEVOIE SPORTS 1 2ème Forfait avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe COURBEVOIE SPORTS 1 amende triplée 180€ (voir Annexe Financière n°2)

FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FMI OU FDM PAPIER

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :

U12 poule A

13/05/2023 n°25230287 Sceaux Fc 21 / As Ararat Issy 22

U10 poule P

13/05/2023 n°25249956 Bagneux Com 1 / As Ararat Issy 1

U10 poule Q

13/05/2023 n°25250017 Bagneux Com 2 / As Ararat Issy 2

U10 poule R

13/05/2023 n°25250075 Bagneux Com 3 / As Ararat Issy 3

U10 poule S

13/05/2023 n°25250132 Bagneux Com 4 / As Ararat Issy 4

III. COUPES

Veillez trouver ci-dessous le programme des 8 finales de la coupe des Hauts-de-Seine ainsi que du Trophée interdistrict 75/92 CDM qui auront lieu le dimanche 4 juin 2023 au stade Gabriel Péri 136 avenue Frédéric et Irène Joliot Curie 92000 Nanterre (Club accueillant ES NANTERRE).



Programme des Finales de la Coupe des Hauts-de-Seine

Dimanche 4 juin 2023

9h30 - Finale C.D.M. (Terrain synthétique bas)
F.C. Rueil Malmaison - Abeille de Rueil

10h00 - Finale Interdistrict C.D.M. (Terrain synthétique haut)
A.J.S.C. Nanterre - J.S. Suresnes

10h30 - Finale Anciens (Terrain pelouse)
A.J.S.C. Nanterre 2 - F.C. Issy les Moulineaux

12h30 - Finale U14 (Terrain synthétique bas)
Antony Foot Evolution - Garenne Colombes A.F.

13h30 - Finale Loisir (Terrain synthétique haut)
F.C. Sèvres 92 - Supporters St Etienne

14h00 - Finale U16 (Terrain pelouse)
E.S. Nanterre 2 - F.C. Saint Cloud

15h00 - Finale U18 (Terrain synthétique bas)
Montrouge F.C. 92 2 - Clichy S/Seine U.S.

16h00 - Finale Foot Entreprise (Terrain synthétique haut)
F.C. Conseil Départemental 2 - Hôpital Raymond Poincaré 2

16h30 - Finale Seniors (Terrain pelouse)
F.C. Saint Cloud - Sèvres F.C. 92

FINALES DE LA COUPE DES HAUTS-DE-SEINE

JEUDI 8 JUIN 2023

(Gymnase Henri Wallon 1 bis avenue Stalingrad 92220 Bagneux)

- **20h30 - Finale FUTSAL SENIORS.** BAGNEUX FUTSAL / NEUILLY FUTSAL

SAMEDI 10 JUIN 2023

**(Club accueillant Garches Vaucresson - Haras Lupin 127 avenue de la Celle
Saint Cloud 92420 Vaucresson)**

- **13h00 - Finale U15F.** NEUILLY OLYMPIQUE / COURBEVOIE SPORTS
- **15h00 - Finale U18F.** CSM CLAMART FOOT / COURBEVOIE SPORTS
- **17h15 - Finale SENIORS F.** BOULOGNE BILLANCOURT AC / GPSO 92 ISSY

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.